Dimancha 14 Juin. Année 1835. — N°. 136

LE POLITIQUE

MUNICIPAL, PROVINCIAL ET NATIONAL.

FRANCE.

Paris, le 11 juin. — Le *Temps* dit qu'il est sérieusement quetion du mariage du duc d'Orléans avec une princesse de Wurtemberg, et que l'empereur Nicolas, dont on connaît l'influence sur la cour de Stuttgardt, loin de contrarier cette alliance, extrême le désire qu'elle puisse se conclure.

L'*Impartial* dit que les choses sont assez avancées pour envoyer à Stuttgardt un noble duc, aide-de camp du roi, en faire la demande officielle au roi de Wurtemberg.

La princesse Marie-Frédérique-Charlotte a dix-huit ans passés; on l'a dit jolie et surtout douée des plus nobles qualités du cœur et de l'esprit. Elle est fille du roi actuel de Wurtemberg et de sa première femme, Cathérine-Paulowna, sœur de l'empereur Nicolas, morte il y a quinze ans.

M. le duc d'Orléans aura atteint sa vingt-cinquième année le 3 septembre prochain.

— M. le prince de Syracuse doit, dit on, prolonger quelque temps encore son séjour à Paris.

— M. le baron de Rotschild est parti hier pour Londres.

— Le budget général des dépenses a été adopté par une majorité de 200 voix contre 28, ce qui donne un total de 228 votans. C'est à peu près le nombre des députés présens à Paris. On réunirait à peine maintenant 300 députés. Les 150 ou 160 députés qui sont déjà retournés dans leurs départemens n'ont pas tous obtenu des congés de la chambre. Beaucoup sont partis sans avoir fait signer leurs passeports par le président, qui ne peut donner sa signature que lorsque la chambre a accordé un congé ou lorsque les travaux de la session sont épuisés.

— On lit dans le *Courrier de Lyon*, du six juin:

« Nous apprenons que S. M., sur la demande qui lui a été adressée par M. Sauzet, au nom de ses collègues de la députation du Rhône, a bien voulu convertir la moitié de la somme 500,000 fr. précédemment affectés à des commandes extraordinaires pour la fabrique de Lyon, en un don pur et simple destiné au soulagement des victimes d'avril, la seconde moitié conservant sa destination primitive. — Ces 250,000 francs ajoutés aux 200,000 francs votés par la chambre, porteront la totalité des secours à 450,000 fr. »

— On lit dans le *Temps*:

« Nous parlions, il y a quelques jours, de la formation d'un corps d'armée d'observation sur la ligne des Pyrénées. Les troupes qui sont maintenant réunies ne s'élèvent pas à plus de 15,000 hommes, répartis entre Tarbes et Bayonne, points qui commandent aux provinces insurgées de la Navarre et du Guipuscoa, ce corps d'armée sera porté à 30,000 hommes, répartis dans le même espace, tandis que 10,000 hommes se rendront entre Perpignan et Foix, et viendront renforcer les garnisons de cette autre partie des Pyrénées; déjà plusieurs régimens sont en marche, et l'on croit qu'à la fin de juillet ces troupes prendront définitivement le nom d'*armée d'observation des Pyrénées Orientales et Occidentales*, sous le commandement en chef du maréchal Molitor. Dès ce moment, les officiers recevront la haute paie de guerre; les soldats également, et toutes les indemnités d'une entrée en campagne; de sorte qu'on évalue déjà au ministère de la guerre, de 25 à 30 millions les dépenses occasionnées par cette seule démonstration militaire.

— Une lettre de la frontière, du 4 juin, porte:

« Le général Valdez a formé, entre Lanz et Pampelune, une ligne de troupes composée d'environ 50 000 hommes, dont 1000 de cavalerie. Une partie de ce corps d'armée est commandée par Mendez, Vigo et Gurrea; le premier occupe Lanz et le second Lezaro. Des garnisons occuperont Pampelune, Puente la Reyna, Larago, Lerine, Lodosa en Navarre. On supprimera les autres.

» Zumalacarréguy avec 18 bataillons occupe Lecumberry. Il paraît qu'il a ordonné une concentration de forces à Lecumberry; c'est par ces motifs que les 4 bataillons carlistes commandés par Sagastibelsa et Eliso se sont éloignés des frontières pour rejoindre Eraso, de sorte que les points d'Urdach, Elizondo, Oyaregui et Santesteban se trouvent dégarnis.

» Le brigadier Oraa, avec 7 bataillons, est arrivé le 3, vers la nuit, à Elizondo, avec ordre de son général en chef de recueillir la garnison d'Elizondo, d'Urdach et de Lessaca, et de se rendre à Pampelune; il se mettra en route demain au courant pour cette ville. Zugarramurdi s'est dirigé vers Pampelune. (*Phare de Bayonne,*)

— On lit dans un journal français:

Les notions de sciences les plus simples et les plus faciles à concevoir et à retenir, sont loin encore d'être répandues autant qu'il importe, nous ne dirons pas au bien-être mais à la conservation de l'humanité. Il n'est pas de jour que les journaux ne nous apprennent quelque accident causé par cette ignorance. Ces jours derniers encore, cinq hommes viennent à la file les uns des autres, et avec la même sagesse que les moutons de Panurge, de se précipiter au-devant d'une mort certaine. On avait allumé un four à chaux; comme la combustion se faisait mal, un ouvrier descendit par la cheminée. Il n'est pas nécessaire d'ajouter que le dégagement du gaze carbonique l'asphyxia à l'instant. Un autre le remplaça, puis après ce second, le fils du propriétaire, puis deux ouvriers encore. Alors on s'occupe de démolir le paroi du four. On comprend qu'il était trop tard.

Nous l'avons dit souvent, ce qui manque à notre instruction primaire, c'est l'enseignement de l'action des agens naturels au milieu desquels nous vivons. Cette action est incessante, et les trois quarts des hommes vivent sans même la soupçonner. Dernièrement encore, une femme est trouvée morte dans son lit; le maire du pays, les autorités constatent son décès; mais la cause, personne ne la soupçonne.

La nuit suivante un enfant meurt dans la même chambre. Oh! alors, on soupçonne le mari; il ne couchait pas là d'ailleurs: c'est un indice de plus. Heureusement pour le pauvre homme, un homme instruit se trouvait dans la commune; il passait (c'était un pure hasard.) En entrant dans la chambre, il est frappé de l'odeur des pommes. Il fait ouvrir les armoires, les caisses, et l'on trouve sous le lit, et sur le ciel du lit, et dans les armoires et dans les caisses, des amas considérables de pommes qui, récoltées par un temps pluvieux, étaient en pleine fermentation. Les malheureux étaient morts asphyxiés. Cependant, sans l'intervention du chimiste, le père allait être sans contredit traduit en justice et obligé à prouver qu'il était innocent.

BELGIQUE.

BRUXELLES, LE 12 JUIN.

La commission supérieure, chargée du classement des officiers, poursuit activement le cours de l'important travail dont elle est chargée. Tous les jours elle se réunit pendant plusieurs heures, et incessamment l'armée sera dotée d'une loi sur l'avancement déjà en projet, et ce qui en est la conséquence immédiate, d'une garantie qu'elle ambitionne depuis si long-temps.

— Nos spéculateurs ne songent plus à de nouvelles transactions. Les liquidations passées et les liquidations futures occupent seules leurs pensées. A peine peut-on savoir à la bourse les cours des différends fonds. Chacun s'aborde d'un air mystérieux se demandant s'y a-t-il rien de nouveau? Ce qui veut dire: Ne parle-t-on pas de nouveaux sinistres? Au surplus, les cours cotés sont exactement ceux dont on s'entrenait en bourse.

Les avis de Londres présentent la bourse comme entravée encore par les difficultés de la dernière liquidation des fonds étrangers, avant-hier à Anvers il y a eu aussi un sinistre qui a frappé la plupart des grands spéculateurs de cette place. Il est à craindre que les embarras ne continuent jusqu'à la fin de ce mois. (*Union.*)

Deux heures et demie.

Il s'est fait très-peu d'affaires à notre bourse de ce jour. Les perpétuelles se sont traitées à 41 3/4 7/8.

Les cortès étaient offert à 29 3/4 et la dette différée à 16 1/2.

On attribue cette faiblesse à la baisse de 1 p. c. qui aurait eu lieu à la bourse de Londres sur les fonds espagnols. On parlait à la bourse de l'envoi d'argent que devait faire la maison Ardoin de Paris, pour prendre le 15, livraison de pièces à livrer ce jour.

— Une éclipse partielle de lune, visible pour toute l'Europe a eu lieu avant-hier. Voici les indications que nous trouvons dans l'*Annuaire de l'Observatoire* de Bruxelles:

Le 10 juin, éclipse partielle de lune, visible à Bruxelles.

Entrée dans la pénombre à	8 h. 49'	soir temps moyen.
Commencement de l'éclipse,	10 » 25	»
Milieu,	10 » 53	»
Fin,	11 » 22	»
Sortie de la pénombre,	0 » 56'	matin.

Grandeur 0 doigts 21'.

Le temps a été très-défavorable pour l'observation de cette éclipse; le ciel a été constamment couvert de légers nuages à travers lesquels on a pu voir que très-imparfaitement le commencement et la fin du phénomène.

Cette observation est donc de peu de valeur pour la science. Cependant, malgré les erreurs qu'elle comportait, il a été facile de voir que les nombres donnés par l'*Annuaire* du bureau des Longitudes de France étaient fautifs, tandis que ceux de l'*Annuaire* de Bruxelles qui s'accordent avec ceux des éphémérides de Londres et de Berlin, se sont vérifiés d'une manière très satisfaisante.

— La vente qui a eu lieu, avant-hier, à Tervueren, de 10 taureaux d'un an et demi à trois ans, 5 jeunes vaches et 18 genisses pleines ou ayant donné leur premier veau, choisis, de l'espèce *Birckelfeld*, ayant attiré un grand concours d'amateurs. Tout s'y est bien vendu, malgré la condition imposée à chaque acquéreur de conserver ce bétail dans le royaume.

LIEGE, LE 13 JUIN.

Les journaux anglais du 11 n'apportent aucune nouvelle importante; mais ils nous font connaître que les fonds espagnols ont de nouveau éprouvé une forte baisse à la bourse de Londres du 10.

— On écrit de Gand, 11 juin:

« M. Charles Nodier et son épouse, arrivés avant hier soir en cette ville, ont visité hier, sous la conduite de MM. Voisin et C., les principales églises, le palais de l'université, les beaux cabinets de tableaux et d'antiquités de MM. Schamp et d'Huyvetter, ainsi que quelques autres curiosités de Gand. M. Nodier a dit et rédit que Gand lui paraissait l'une des plus intéressantes villes qu'il ait vues et que notre cathédrale peut rivaliser en richesse d'ornemens et en beauté d'architecture avec les plus belles églises non-seulement de France et d'Angleterre, mais aussi d'Espagne et d'Italie, pays, cependant, où les constructions religieuses sont si imposantes sous tous les rapports.

» Hier soir, des sérénades ont été données à chacun de MM. les représentans à l'une ou à l'autre chambre, qui viennent d'être élus dans notre district. »

— On lit dans le *Journal d'Anvers*:

« Les derniers devoirs ont été rendus, hier à 6 heures du soir, au brave colonel Strok, du 9e de ligne, avec toute la pompe militaire. M. le général Prisse a, dans une allocution touchante, retracé les vertus guerrières et privées de l'estimable officier que l'armée vient de perdre. M. Strok était l'un de ceux qui lors de nos revers à Louvain, s'est comporté, à la tête de son régiment, avec une bravoure digne d'un meilleur succès, en disputant le terrain, pied à pied et en ne cédant qu'au nombre et aux transactions qui ont terminé cette campagne.

» Il laisse une famille nombreuse dont six enfans en bas âge; le corps d'officiers, immédiatement après la cérémonie et par un mouvement spontané, a adopté le plus jeune de ces enfans, en se chargeant de son éducation et de son sort. On ne peut honorer plus dignement la mémoire d'un chef et d'un ami. »

— Un de nos premiers agens de change a suspendu ses paiemens hier, dans la croyance qu'une maison de Bruxelles, avec laquelle il était fortement engagé, les avait également suspendu. Cependant cette maison de Bruxelles paraît se maintenir; il est donc à espérer que cet agent de change reprendra le cours de ses affaires. (*J. d'Anvers.*)

— La société des sciences médicales et naturelles de Bruxelles, dans sa séance du 2 juin 1835, a reçu onze mémoires en réponse aux questions mi-

ses par elles au concours, en 1833. Les concurrens ayant tous rempli les formalités exigées par le programme, leurs mémoires ont été admis à concourir. Dans la même séance, la société a nommé trois commissions qu'elle a chargées de faire un examen approfondi des mémoires qui lui sont soumis, et de lui présenter un rapport particulier sur chacune des trois questions. La société ne portera son jugement définitif sur le concours que lorsque les commissions choisies dans son sein auront terminé chacune le travail qui la concerne, et qu'elle aura mûrement apprécié le mérite respectif de chaque mémoire. Le terme fatal pour la rentrée des mémoires étant expiré depuis le 1er juin, la société a déclaré le concours fermé ; en conséquence aucune réponse ne pourra plus être admise à concourir.

— Les dommages causés, il y a deux jours, par l'orage qui a éclaté sur plusieurs communes de la province de Namur, sont très-considérables. On évalue à plus de 60 mille francs ceux causés dans la commune d'Andenne seulement. Chose incroyable, et qui résulte des rapports officiels, c'est que l'on a remarqué des grelons ayant six pouces de circonférence.

— Le couronnement de l'empereur d'Autriche, comme roi de Bohême, et qui devait avoir lieu dans le mois de septembre prochain, est renvoyé à l'année suivante ; néanmoins S. M. se propose d'aller visiter ce pays avant le commencement de l'automne.

— Toutes les nouvelles d'Italie et de Corfou portent la nouvelle de l'apparition de la flotte ottomane dans les eaux de l'Adriatique avec des troupes pour l'Albanie. La *Gazette de Zara*, en donnant cette nouvelle, dit, sous la date du 12 mai, que maintenant tout est tranquille en Elbassan (Albanie turque), grâce au départ de quelques beys révolutionnaires.

— On écrit de Carlsruhe, en date du 1er juin, que les débats de la chambre des députés sur l'accession de Bade à l'union des douanes prussiennes, ont été fort orageux. Les ministres se sont permis contre l'opposition, à la tête de laquelle s'est placé M. de Rotteck, des attaques si violentes, que le président s'est vu obligé de les rappeler à l'ordre. On ne sait pas encore quelle tournure prendra cette affaire.

— Une boutade très-caractéristique de mistriss Djeck, éléphant de M. Huguet, a failli coûter cher à un jeune homme de Bruges. On sait que l'éléphant aime passionnément les friandises. Un jeune imprudent conçut la funeste idée de s'amuser aux dépens de mistriss Djeck. Il lui présenta à diverses reprises des papillotes, mais toutes les fois que l'animal avide alongeait la trompe pour prendre le présent qu'on lui offrait, son adversaire retirait la main, et l'éléphant en était pour sa peine. Cette manœuvre ayant été remarquée par M. Huguet, il fit observer combien une pareille plaisanterie était déplacée à l'égard d'un animal aussi susceptible et d'un caractère aussi vindicatif. Mais l'imprudent spectateur ne tint pas compte de ces avis, et rappela de nouveau l'éléphant qui, ne se doutant pas d'une nouvelle mystification, se dirigea avec sa bonhommie ordinaire, vers celui qui l'avait déjà tant chagriné. Mais cette fois-ci l'affront fut sanglant; on ne lui refusa pas seulement le présent; mais on en régala sa fille miss Betsy. Alors mistriss Djeck perdit son sang-froid, et, sans avoir égard à la présence de son maître et d'une nombreuse assemblée, terrassa son adversaire, lui déchira une joue et mit ses habits en lambeaux. Heureusement M. Huguet interposa son autorité et l'éléphant lâcha prise. Quoiqu'il en soit, ce jeune homme est forcé de garder le lit.

— Patrick Carroll, Irlandais, soldat de marine, âgé de vingt-deux ans, a été condamné à mort aux assises du comté de Middlesex, en Angleterre, pour crime d'assassinat sur la personne de mistriss Browning, dite *la belle aubergiste* de Wolwich. Carroll devait épouser la veuve Browning ; mais, la surveille du jour fixé pour la noce, craignant qu'elle ne cédât aux représentations de sa famille sur les disproportions d'âge et de fortune, il tua cette infortunée de plusieurs coups de baïonnette.

L'exécution a eu lieu à Maidstone. Patrick Carroll étant catholique, était assisté de M. Rolke, prêtre de cette communion.

Le nombre des spectateurs était de trois ou quatre mille ; les femmes s'y trouvaient en immense majorité, et plusieurs tenaient leurs enfans dans leurs bras.

Arrivé sur l'échafaud, et sur la fatale plate-forme qui devait bientôt s'abattre sous ses pieds, et lorsqu'on lui eut mis la corde au cou, Patrick Carroll pria le sous-shériff, M. Wildes, de lire la confession écrite qu'il avait remise la veille à M. Rolke. M. Wildes a lu, d'une voix forte et distincte, cet écrit, ainsi conçu :

» Je reconnais la justice de ma condamnation ; j'ai mérité de perdre la vie pour avoir répandu le sang d'un de mes semblables. J'abhore le forfait dont je me suis rendu coupable ; je ne puis attribuer une telle action qu'à une passion irrésistible qu'avaient excitée en moi un malheureux penchant pour la boisson et un caractère irascible. Je demande pardon à Dieu et aux hommes d'un aussi exécrable forfait, et du scandale que j'ai causé tant à mon pays qu'à mes co-religionnaires.

» J'ai la confiance que mon triste sort ne sera point inutile aux autres. Vous tous qui écoutez la lecture de cet écrit, abstenez vous avec soin de l'ivrognerie et de la colère. Voyez où ces vices m'ont conduit ! Si je m'étais accoutumé à la tempérance, si j'avais su modérer mes passions, je ne serais pas dans cette position ignominieuse et funeste.

» Encore quelques instans, et je vais paraître devant mon créateur ; puisse-je, par mon sincère repentir et par une terrible expiation de ma faute, obtenir par les mérites du Christ mon salut dans un autre monde. Dieu veuille avoir pitié de mon ame. *Patrick Carroll.*

— Nous apprenons, de source certaine, que M. Teisseire, notre ancien premier ténor, vient de contracter avec l'Opéra-Comique de Paris, un engagement de trois ans.

ELECTIONS

Nous avions annoncé hier d'après le *Courrier belge* la réélection de M. Olislagers dans le district de Ruremonde. Ce journal était mal informé. Le *Moniteur* de ce matin donne la liste suivante pour la rive droite de la Meuse : *District de Ruremonde.* — Sén. M. de Schiervel. — Représ. Au premier tour de scrutin MM. de Longrée et Schyven ; par suite de ballotage entre MM. Olislagers et le général Nypels, ce dernier a été élu.

Puisque M. le général Nypels l'a emporté à Ruremonde sur M. Olislagers, le nombre des nouveaux députés s'élève aujourd'hui à 18 Il est toujours assez difficile d'établir des catégories, car à l'œuvre, tel que l'on avait d'abord placé dans les rangs ministériels est au contraire un homme d'opposition, et réciproquement. Nous croyons inutile de citer des exemples : ils sont encore sans doute dans la mémoire de tout le monde. Il peut y avoir à la chambre des ministériels *quand même* ; mais nous laisserons à d'autres le soin de les marquer, et nous nous bornerons à cette division : les hommes d'opposition et ceux de modération.

Nous croyons que l'on peut ranger dans cette catégorie MM. Lejeune, d'Ecloo ; De Jaeger, d'Audenaerde; Stas Devolder, de Saint-Nicolas ; Duval de Beaulieu, de Mons ; Pirmez, de Charleroi ; Dequesne-Poschet, de Thuin ; Keppenne, de Liége ; Heptia, de Huy ; Dumonceau, de Verviers ; Scheyven, de Ruremonde ; et le général Nypels. Total, 11.

Voici les raisons sur lesquelles nous fondons notre opinion.

MM. Lejeune, de Jaeger, Stas de Volder luttaient dans leurs districts contre des candidats du parti exagéré.

Le concurrent de M. Duval de Beaulieu était un homme de l'opposition avancée, M. de Puydt. Ce n'est point à dire que le pouvoir ait droit de compter toujours sur le vote de l'honorable député de Mons, mais sans aucun doute il sera du parti de la modération.

M. Pirmez de Charleroy, avait été autrefois éliminé, selon le dire d'un journal républicain à cause de son modérantisme. Nous espérons bien, nous, que cet honorable industriel, dont les connaissances en matière d'industrie et de commerce seront précieuses à la chambre, n'a point changé de drapeau.

M. Dequesne était en concurrence à Thuin, avec M. Defresne fortement recommandé par l'opposition. Nous sommes donc en droit de conclure que ce député appartient encore au parti modéré.

M. Heptia sera, nous ont dit des personnes à même d'être bien informées, un député indépendant, mais éloigné de toute espèce d'exagération.

MM. Dumonceau, Keppenne et Scheyven ne feront pas certes la guerre au pouvoir. Nous ne les accusons point cependant d'être inféodés au ministère; mais nous croyons qu'il a droit de compter, par exemple, sur l'appui de M. le général Nypels et cela en tout et pour tout.

Nous ferons remarquer ici quelle reconnaissance anime le ministère. M. Olislagers était l'un des hommes, qui dans une position indépendante, soutenait le pouvoir avec le plus de zèle, et le ministère le fait éliminer !

Quant à l'opposition elle peut réclamer jusqu'ici sans contestation MM. Andries et Kerveyn, de Gand; Van den Bosche, d'Alost ; Ansiaux, de Soignies; et Raymakers, de Hasselt. Total, 5 députés.

Quoiqu'en disent plusieurs journaux, on ne saurait encore décider de la couleur que prendront MM. Manilius et David. Le premier porté à Gand par les deux partis, et l'élection du second a été recommandée par des hommes fort éloignés des idées d'exagération.

Nous devons encore faire remarquer, non dans l'intérêt du ministère, mais dans celui de l'opinion modérée, que les députés de l'opposition ne faisant plus partie de la chambre sont des notabilités de ce parti: ainsi dans les rangs avancés il perd MM. de Robaulx, Fleussu, et de Puydt, qui sous le rapport du talent ne seront remplacés par aucun des cinq députés que nous avons cités plus haut. MM. Vanbobronck et Dautrebande avoisinaient aussi de l'opposition extrême. M. Dumont, dont le caractère et les lumières étaient généralement appréciés, votait depuis quelque temps avec l'opposition. C'est pour elle véritable perte.

Le parti modéré a fait de son côté une perte dans la personne de MM. d'Hane de Potter, qui ne parlait que rarement, mais jouissait cependant à la chambre de beaucoup de considération, et Davignon, industriel éclairé et jouissant aussi d'une haute réputation de probité.

En définitive, les dernières élections ont-elles renforcé le *ministère* ? S'est-il refait une majorité sur la question communale ? Il faut ajourner la réponse à cette question, et attendre, comme on dit, les nouveaux députés à l'œuvre ; mais nous pensons que dès aujourd'hui on peut affirmer que les *doctrines* de modération ont acquis à la chambre de nouveaux partisans.

PS. On nous écrit de Verviers, 9 mai : « Les scènes de désordre dont notre ville a été le théâtre depuis les élections, ont augmenté la nuit dernière. Les groupes étaient plus nombreux que précédemment ; on y remarquait beaucoup d'ouvriers. Les cris : *A bas Lardinois*, *à bas Dumonceau* se sont fait entendre. Vers une heure du matin, on craignait que des cris, on ne passât aux actions. Un commissaire de police a fait des sommations à la foule, et la gendarmerie a été même obligée de s'ébranler, et de refouler les groupes qui se sont dispersés aussitôt.

On craignait que demain samedi les troubles n'allassent en augmentant. Quelques précautions ont été prises pour que la fermeture des cabarets ait lieu de bonne heure.

On a renforcé la brigade de gendarmerie.

TAXE DU PAIN A LIÉGE *du 13 juin.*

Pain de seigle, 19 centimes.
Pain moitié seigle et moitié froment, 31 cent.
Pain dit de ménage, 44 centimes.

ETAT CIVIL DE LIEGE *du 12 juin.*

Naissances : 3 garçons, 1 fille.

Décès : 1 fille, 1 homme, 2 femmes, savoir : François Jo-[illegible] Grognard, âgé de 52 ans, peintre en bâtimens, à Cho-[illegible], veuf de Dieudonnée Stas. — Marie Dieudonnée Quetin, de 57 ans, fileuse, rue St.-Eloi, veuve de François [illegible]h Demany. — Marie Oda Lehaene, âgée de 32 ans, [illegible] profession, rue Sous l'Eau.

ANNONCES ET AVIS DIVERS.

OCCASION DE LA FÊTE ST.-CHRISTOPHE.

AL CHAMPÊTRE, dimanche, lundi et jeudi, chez DEBEUR, [illegible]bourg St.-Gilles. 753

SOCIÉTÉ D'HARMONIE. (CASINO.)

Dimanche 14 courant, BALLOTTAGE de 5, à 5 1/2 heures

Le MARDI 17 JUIN 1835, à 2 heures de relevée, au [illegible] 177, faubourg Saint Gilles, à Liége, l'huissier ENGLE-[illegible]T, VENDRA : tables, chaises, garderode, ustensiles de [illegible]ge, habillemens et livres provenant de la succession de [illegible] M. Dozin, prêtre. ARGENT COMPTANT 758

VENTE DE VINS.

LUNDI, 15 JUIN, à 2 1/2 heures, CONTINUATION de VENTE des VINS de M. Dardespinne, à la Cave du Pa-[illegible], rue des Onze Mille Vierges. Il reste encore à vendre [illegible] St. Peré et Madère 1819, Pommard 1822, St. George [illegible], Beaune 1818, St. Laurent, Mercural et Macon. Plus [illegible] pièces Bordeaux vieux. 754

CHANGEMENT DE DOMICILE.

Ferdinand LIBEN, pharmacien, a l'honneur d'annoncer au [illegible]lic qu'à dater du 16 juin son DOMICILE sera établi, rue [illegible]-Severin, n° 570, à l'enseigne de la Cloche, près de son [illegible]ien local. 752

VENTE
POUR CESSATION DE COMMERCE.

Madame DELANGE, cessant totalement son commerce, [illegible] VENDRE aux enchères, en sa demeure, rue du Pont [illegible]le, par le ministère de Me DUSART, notaire, le 15 JUIN [illegible]rant et jours suivans, à 2 heures, DIVERSES MARCHAN-[illegible]ISES notamment : coton, mouchoirs, mousselines, percale, [illegible]mos, soieries, fichus, schals, basins, madras, bas, ve-[illegible]rs, une grande partie de gants, etc. 737

☞ A LOUER présentement un BEAU et GRAND [illegible]UARTIER indépendant, réunissant tous les avantages [illegible]une maison, situé rue St. Jean en Isle, n° 794, à Liége. [illegible]'adresser rue des Célestines, n° 675 ter.

VENTE
D'HERBES ET REGAINS.

MERCREDI, 17 JUIN, à une heure de relevée, chez [illegible] Rosmeulen, rue de Maestricht, à Tongres, le notaire VANDENBOSCH procédera à la vente aux enchères publi-[illegible]ques, par portions et à crédit, des Herbes et Regains, d'en-[illegible]viron cinquante bonniers de prés, situés en différentes pièces [illegible] Tongres, Nederheim et Frère, appartenant à Mme. veuve [illegible]Servais Grisard, de Liége.
S'adresser audit notaire pour tous renseignemens. 743

CHANGEMENT DE DOMICILE.

RENARD-CROISLET, rue à la Goffe, demeure mainte-[illegible]nant au commencement du faubourg Ste. Marguerite, à l'en-[illegible]seigne du Cheval Blanc, n° 48 ; continue son COMMERCE de [illegible]FERS et QUINCAILLERIE. 672

Le Sr. BLECHINGER, Marchand Bohémien, est arrivé au [illegible]Fer à Cheval, sur la Batte, avec un assortiment de PLUMES de LIT et DUVETS, à des prix très-modérés.

A LOUER, pour la St. Jean prochain, une MAISON à [illegible]porte cochère, située faubourg d'Amercœur, près de l'église St. Remacle, composée de 3 pièces au rez de chaussée, [illegible] chambres, bâtimens adjacens pouvant servir de magasin [illegible] à d'autres usages de commerce, cour grande et agréable. [illegible]'adresser à l'avoué SERVAIS, même faubourg. 604

A LOUER POUR LA ST.-JEAN,

Une JOLIE MAISON, Mont St. Martin, n° 659. S'adresser [illegible] rue St. Séverin, n° 666. 648

VENTE PAR AUTORITÉ DE JUSTICE.

Lundi prochain, quinze juin courant, aux dix heures du matin, sur la place du Grand Marché de la ville de Liége, il sera PROCÉDÉ à la VENTE, aux plus offrants et derniers enchérisseurs, de meubles et bestiaux : consistant principalement en tables, chaises, haute et basse-garderobes, une charrette, un tombereau, un cheval, vaches, cochons, marmites chaudrons et beaucoup d'autres objets trop long à détailler, et tout ARGENT COMPTANT. A. H. C. Clasen, huissier. 745

AU MAGASIN PLACE-VERTE, N°. 780,
CHEZ **J. PRINTZEN,**

Sont arrivés deux mille douzaines de bas, bonnets, gants et chaussettes pour hommes, femmes et enfans, de toute qualité et grandeur, en blanc, en écru et de couleurs, à jour et uni ; gilets, jupons, caleçons et camisoles. Deux cents pièces de cotolinettes, cotonettes et ginghams ; deux cents douzaines de cravattes assortis en tous genres et grandeurs. Deux cents pièces de foulards de toute qualité et grandeur. Soie 7/4 et 8/4 de large. Quatre mille schalls ; mouchoirs et fichus, broché et thibet de Lyon, Nismes et Paris. Le plus beau linge de table damassé, etc. Au plus bas prix. 385

FABRIQUE DE CHAPEAUX DE PAILLE,
Au Chapeau d'Or, rue Vinâve d'Ile, n° 47, à Liége.

L'épouse **JANNÉ** a l'honneur d'annoncer qu'elle fabrique toutes espèces de chapeaux, savoir en paille cousue, en agrémens de paille de riz et busch dans ce qu'il y a de plus riches, en agrémens d'Italie et en agrémens luisans de 6 à 15 francs le chapeau pour dames.

Elle se charge aussi de remettre les vieux à neuf, à des prix très modérés.

LUNDI 22 JUIN 1835, deux heures de relevée ; il sera PROCÉDÉ en l'étude et par le ministère de Me RENOZ, notaire à Liége, à la VENTE aux enchères d'une MAISON, située à Liége faubourg St Gilles n° 544.
S'adresser audit Me RENOZ, rue d'Amay n° 653. 749

MARDI 16 JUIN 1835, deux heures de relevée, il sera PROCÉDÉ en l'étude et par le ministère de Me RENOZ notaire à Liége, à la VENTE aux enchères d'une MAISON avec jardin, située à Fragnée n° 853.
S'adresser audit notaire rue d'Amay n° 653. 750

A VENDRE DEUX TILBURYS, avec essieux à patentes, et du goût le plus MODERNE. S'adresser au n° 503, Outre-meuse. 751

TILBURY NEUF à VENDRE, rue Lulai des Fèves, n° 122

La Commission administrative des Hospices civils de Liege. mettra en ADJUDICATION PUBLIQUE au RABAIS et de vive voix à l'extinction des feux le MERCREDI 24 JUIN 1835, à trois heures précises de relevée à la salle de ses séances :
1° La fourniture de l'approvisionnement de CHARBON de TERRE dit : CHAUFFAGE provenant de l'une ou de l'autre des exploitations suivantes :
L'espérance à Seraing. — Les six bonniers à Ougrée. — Horlot. — Gosson. — Belle Vue à St Laurent. — Champay et l'Espérance. — Houillière Orban à Ste. Marguerite et Grands Makets à Jemeppe.
2° Et la fourniture de l'approvisionnement de BEURRE de HERVE, 1re qualité, en huit différens lots.
Les seuls soumissionnaires sont admis à concourir.
Les cahier des charges sont à voir tous les jours, de 9 heures à midi au secrétariat de ladite commission où les soumissions devront être remises au plus tard la veille de l'adjudication.

MAISON à LOUER pour la St.-Jean, rue Fond de l'Empereur n° 561. S'adresser n° 570 et 575 rue St-Severin.

VENTE de MEUBLES, garderobes, tables, chaises, commodes, ustensiles de cuisine etc., etc.
Elle aura lieu mardi 16 juin 1835, à 2 heures de relevée, à la maison n° 543, rue St Severin, par le ministère du notaire PAQUE. 680

VENTE D'UNE MAISON.

LUNDI 22 JUIN 1835, à 10 heures du matin, il sera procédé devant M. le juge de paix du canton de Hollogne-aux-Pierres, par le ministère du notaire FRANCKEN, en la demeure des enfants Lambert Coheur, à Hognoulle, **UNE MAISON** sise à Hognoulle, à la grande route de Liege à St.-Trond, tenant d'un côté à ladite route, du deuxième à Noël Burtin, du troisième à François Hannosset et du quatrième audit Burtin, appartenant aux enfans Marie Florenville, de Hognoulle et à Gerard Hannosset, d'Awans.
S'adresser à M. le juge de paix et au notaire FRANCKEN, pour connaitre les conditions. 749

VENTE D'UNE MAISON.

JEUDI 25 JUIN 1835 à 3 heures de relevée, le notaire DELEXHY VENDRA aux enchères en son étude rue Saint-Severin n° 573, une MAISON portant le n° 181, sise à Liége dans la petite rue du Gaene aboutissant à la rue des Tanneurs.
S'adresser audit notaire pour voir les conditions. 710

VENTE
D'UNE
BELLE PROPRIÉTÉ FONCIÈRE,
D'ORIGINE PATRIMONIALE
ET
DONT LE PAIEMENT POURRA S'OPÉRER PAR 6mes,
D'ANNÉE A AUTRE.

JEUDI 16 JUILLET 1835, à 10 heures du matin, en l'étude et par le ministère de Me DELEXHY, notaire à Liége, rue St.-Severin, n° 573, il sera procédé à l'adjudication publique, de la belle PROPRIETÉ d'Engihoul, située au bord de la Meuse, entre Liége et Huy, à une égale distance de ces deux villes, à 1/2 lieue de la route de la Neuville à Ciney, Dinant ou Marche.

Cette terre consiste, d'abord :

En un CHATEAU, d'une solide et gracieuse construction, avec beaux appartemens, très-commodément distribués et tout récemment décorés ; écuries voûtées ; remises ; souterrains ; grande cour ; jardin anglais ; fontaine ; jet d'eau, potagers ; bien garnis d'arbres fruitiers ; allées ; bois ; bosquets ; excellentes sources ; étangs et ruisseau poissonneux, ne tarissant jamais.

Elle se compose en second lieu, d'une FERME, dont les bâtimens sont entièrement neufs ; avec jardin, beaux vergers et terres à labour, d'une contenance de 33 à 34 bonniers.

Les pièces qui constituent cette exploitation sont toutes de première qualité ; une seule d'entr'elles contient près de 12 bonniers.

Cette propriété se trouve, sans contredit, dans un site infiniment agréable et vraiment pittoresque ; outre qu'elle réunit tous les autres avantages à embellir et utiliser le séjour de la campagne.

» La propriété n'est grêvée d'aucune créance et, au besoin, » l'acheteur pourrait encore ajouter à la durée des termes, » fixés pour le paiement. »

On peut la voir, depuis 9 heures du matin jusqu'à 6 du soir.

S'adresser, pour toutes communications ultérieures, à Maîtres DELEXHY et SERVAIS, notaires, à Liége, dépositaires des titres et d'une carte figurative de la propriété. 755

VENTE DÉFINITIVE
ENSUITE DE SURENCHÈRES.

Lundi 29 juin 1835, à 2 heures de relevée, par le ministère du notaire SERVAIS, à Liége, en sa nouvelle demeure, place du Spectacle, n° 837, il sera définitivement adjugé les maisons et rente ci-après :

LIÉGE.

A. La maison n° 367, rue Chaussée des Prés, très propre à différens genres de commerce, sur la mise à prix de frs.	2254 67
Et ce, au-delà du service de deux rentes, dont les capitaux sont évalués à	7293 44
B. La maison n° 1033, en Roture, sur la somme de	2835 ••
C. La maison, n° 1034, en la même rue et à la mise à prix de	1942 50
D. La maison n° 1035, aussi en Roture, et sur une égale mise à prix	1942 50
E. Un jardin clos de murs, sur les Fossés, avec pavillon, portés ensemble à	2782 50
BRESSOUX, (*commune de Grivegnée.*)	
F. Une habitation, très agréablement située, avec jardin et autres dépendances.	
Ce dernier article s'exposera sur la somme de	3255 ••
G. Et une rente de 21 fr. 27 cent., qui sera exposée à	325 50

S'adresser au notaire SERVAIS, pour tous autres renseignemens, ou communications quelconques. 756

A LOUER, rue Agimont, n° 524, pour le 24 juin prochain, PLUSIEURS BEAUX QUARTIERS. S'adresser rue Saint Denis, n° 645. 634

A VENDRE
POUR EN JOUIR DE SUITE
UNE PROPRIÉTÉ
D'ORIGINE PATRIMONIALE.

Elle consiste en une belle et vaste MAISON de campagne, bâtie dans le genre moderne, ayant porte cochère, plusieurs remises, écuries, étable de vaches, cour, basse cour, un grand jardin bien arboré, le tout en très-bon état et entouré de murs, plusieurs bonniers d'enclos et prairies ne formant qu'un ensemble.

Cette belle propriété, où l'on peut arriver par trois chemins différens, est située à la Basse-Hermalle, sur la rive gauche de la Meuse, vis-à-vis du faubourg de Visé, dans un site charmant et très-varié, à 2 1/2 lieues de Liége et autant de Maestricht.

Elle peut servir à toute espèce d'établissement de commerce ou à un pensionnat.

On accordera des facilités pour le paiement. S'adresser pour les renseignemens et conditions de la vente, au notaire PAQUE, à Liége, en l'étude duquel est déposé le plan de ladite propriété que l'on peut visiter, en s'y annonçant de sa part. 748

VENTE DÉFINITIVE D'IMMEUBLES.

L'on fait savoir que par suite de la faculté stipulée par les conditions du procès-verbal d'adjudication préparatoire d'immeubles passé à la requête de Madame Ramoux née Defooz devant GUENAIR, notaire à Hermalle sous Huy, le 19 MAI 1835, le 3e lot et les suivans inclus le 12e ont été surenchéris dans la 15e suivante et qu'en conséquence il sera procédéré, le MERCREDI 17 JUIN 1835, à 10 heures du matin, devant le même notaire, chez Dessart à la Malheue, à leur réexposition en hausses publiques auxquelles toutes personnes solvables seront admises à concourir.

Les 1er, 2e, 13e, 14e et 15e lots n'ayant pas été surenchéris, restent adjugés aux derniers offrans respectifs, sauf l'effet de la réexposition en masse si ladite dame s'y détermine et le droit d'infirmation qu'elle s'est réservé pendant 2 heures après la fin des expositions.

A VENDRE.

1° TROIS MAISONS très spacieuses, sises à Liége, au commencement du faubourg St. Gilles, dont une avec porte cochère, jardin, cour, remise et écurie d'une superficie de 600 mètres Une avec jardin, cour et place propre à y construire d'autres bâtimens de 550 mètres, et la 3e avec jardin et écurie de 300 mètres.

2° Quatre petites maisons avec cour, sises derrière la troisième ci-dessus à laquelle on pourrait les réunir sous le n° 542.

3° Une grande maison avec jardin, située au haut dudit faubourg St. Gilles, n° 474, d'environ 400 mètres.

Elles sont toutes bâties à neuf, à la moderne et on peut les acquérir avec facilité de paiement

4° Et une rente bien constituée de 517 francs au capital de 11,500 fr. due par M. Lassence-Rongé de Liége.

S'adresser au n° 202, faubourg Saint Gilles, ou au notaire PAQUE qui est aussi chargé de PLACER différens CAPITAUX de 2 à 4 mille francs, et un autre de 8000 francs à 4 1/2 p. c. 695

A VENDRE deux ACTIONS dans la houillère dite *Mari-Haye* ou *Val St. Lambert*. S'adresser à Me GILKINET, notaire, à Liége. 726

Le MARDI 30 de ce mois, deux heures de relevée, le notaire PAQUE procédera, par devant OPHOVEN, juge-de-paix, en son bureau rue Neuve derrière le Palais, à la VENTE aux enchères publiques d'une belle et bonne MAISON de COMMERCE, sise à Liége, rue Puits-en-Sock, Outre-Meuse, n° 926, enseignée du Cavalier. Les rentes qui la grevent en rendent l'acquisition très-facile. 712

La VENTE de la MAISON, rue Vieux Pont des Arches avec magasin à porte cochère à la Goffe où elle porte l'enseigne du Poids d'or et le n° 974, fixée au 9 JUIN courant, jour des élections, est remise au MARDI 16 même mois, à trois heures, en l'étude de Me DUSART, notaire, rue Féronstrée.

Cette maison; restaurée à neuf, convient à un rentier ou homme de lettres et est également propre au commerce et particulièrement à celui de fer.

On peut, dès à présent, l'acquérir de gré à gré, il sera accordé des grandes facilités pour le paiement.

S'adresser pour la voir à M. DETIENNE, négociant, rue du Pont, et pour connaître les conditions au dit Me DUSART, notaire. 729

VENTE D'UNE GRANDE MAISON
AVEC UN BEAU JARDIN.

Me DUSART, notaire à Liége, fait savoir que le mardi 16 juin 1835, à 10 heures, il sera procédé par son ministère, devant M. le juge de paix des cantons nord et est de cette ville, en son bureau, rue Neuve, derrière le Palais, à la VENTE d'une MAISON, située à Liége, rue devant Saint-Thomas, n° 286, composée de six pièces au rez de chaussée, six au premier, quatre au deuxième, grands greniers, vastes caves, trois pompes, cours, superbe et grand jardin avec bâtiment au bout, etc.

S'adresser audit Me DUSART, notaire. 865

VENTE
SANS FACULTÉ DE SURENCHÉRIR.

Le LUNDI, 15 JUIN 1835, à dix heures du matin, par devant M. CHOKIER, juge de paix et en son bureau, rue Mont St. Martin, à Liége, il sera procédé par le ministère du notaire BIAR, à la VENTE au enchères des IMMEUBLES ci-après, situés au PIED DE LA MONTAGNE, à TILLEUR:

Premier lot.

Une MAISON avec cour et jardin, contenant en tout environ 18 perches, tenant vers Huy au Sr Degonhir, vers Liége au 2me. lot.

Deuxième lot.

Deux petites MAISONS avec cour, jardin et terre, le tout contenant environ 28 perches, tenant vers Huy au 1er lot, vers Liége à M. Braconier.

Les deux lots seront d'abord exposés séparément, ensuite réunis pour être adjugés au prix le plus élevé.

Cette propriété convient très bien pour en faire une maison de campagne.

Le cahier des charges est déposé tant au bureau de M. le juge de paix qu'en l'étude du notaire susdit. 696

VENTE VOLONTAIRE
POUR SORTIR DE L'INDIVISION.

Le JEUDI, 18 JUIN 1835, à trois heures de relevée, il sera procédé, par le ministère de Me KEPPENNE, notaire, à Liége, en son étude, rue St. Hubert, à la vente publique aux enchères, en quatre lots, des IMMEUBLES ci-après désignés; savoir:

1er Lot. — Deux MAISONS contigues, n° 271 et 272, sises à Ans, commune d'Ans et Glain, en lieu dit Grand Pré, avec 14 perches de jardin légumier, le tout tenant d'un côté à Toussaint Marechal, d'autre à M. Bovy et d'un troisième côté à Jos. Chantraine.

2e Lot. — Une MAISON sise en la même commune, en lieu dit Ster, n° 212, avec jardin, tenant d'un côté à Marie Pâque et d'autre aux enfans Yerna.

3e Lot. — Une MAISON, sise en la même commune, sur la chaussée de Glain, n° 763, joignant d'un côté à Nicolas Boinem et d'autre à M. Honoré.

4e Lot. — DEUX MAISONS, situées au faubourg Ste. Marguerite, à Liége, n° 301 et 302, tenant d'un côté à M. Stassart et d'autre à M. Dernier.

Les maisons sus-désignées sont en bon état.

S'adresser au dit notaire KEPPENNE pour connaître les conditions de la vente. 736

BIENS A VENDRE.

Le LUNDI 15 JUIN 1835, à 2 heures de relevée, il sera par le ministère de Me GILKINET notaire à Liége, en son étude rue Feronstrée n° 588, procédé à la VENTE aux enchères des biens composant les lots suivans.

Premier lot.

Une maison avec cour, deux pompes, grandes caves et toutes dépendances sise à Liége rue Souverain-Pont n° 318, joignant du nord à la ruelle dite Faucon, tenant de la rue souverain-Pont à la rue devant la Madelaine, du midi ou vers meuse à Me Ghilain, de derrière à la maison formant le 2me lot et de devant à la rue, la dite maison occupée par Me Defavereau fabriquant de chapeaux.

Deuxième lot.

Une maison avec petit jardin, cour et toutes dépendances, sise à Liége, rue devant la Magdelaine, n° 372, ayant issue dans ladite rue Faucon, joignant d'un côté à cette rue, de l'opposé ou vers Meuse à la maison formant le troisième lot, et à ladite dame Ghilain, de derrière à la maison, sise rue Souverain Pont, n° 318, composant le premier lot, la dite maison occupée par le sieur Boulanger, et enseignée Café Littéraire.

Troisième lot.

Une petite maison et dépendances, sise a Liége, rue devant la Magdelaine, n° 271, joignant vers Meuse à M. Marcotte, du côté opposé, et de derrière à la maison n° 272, formant le 2e lot et de devant à la rue.

Ces maisons seront d'abord vendues en masse, ensuite en détail et par lots tels qu'ils sont ci dessus composés.

Le terrain qu'occupe ces maisons est, par son étendue, propre à y construire un établissement industriel.

S'adresser, pour plus amples renseignemens et pour connaître les conditions de la vente, en l'étude du dit Mtre GILKINET. 628

VENTE
D'UNE
PROPRIÉTÉ PATRIMONIALE.

LE 24 JUIN 1835, à 10 heures du matin, il sera procédé par le ministère de Me BERTRAND, notaire à Liége, en son étude, place Saint Pierre, à la VENTE aux enchères publiques de la Terre de Perwez, consistant:

En une BELLE MAISON de campagne avec jardin, allées, bosquets et ruisseau abondant en truites, qui ne tarit en aucun temps, on peut y jouir de tous les agrémens de la campagne, tels que pêche, tenderie, chasse et

En UNE FERME avec 102 hectares de jardins, prairies, terres labourables, bois, carrière et four à chaux, affermée au prix de 4000 francs.

Cette belle propriété bâtie en briques et pierres de taille, couverte en ardoises, ne forme qu'un ensemble. Elle est située à Perwez en Condroz, entre Huy et Andenne, dans un site charmant, à 5/4 de lieue d'Andenne, 1 1/2 de Huy, 3/4 de la chaussée d'Andenne à Ciney, et à trois lieues de Namur.

S'adresser pour les renseignemens et conditions de la vente, audit Me BERTRAND, notaire à Liége. 624

ADJUDICATION
3e ET DERNIÈRE PUBLICATION.

On fait savoir que le MERCREDI 17 JUIN 1835, dix heures du matin, il sera procédé, par le ministère du notaire BERTRAND, et par devant le juge de paix du quartier de l'Ouest de la ville de Liége, en son bureau rue Mont St Martin à la VENTE définitive et sans remise d'une belle et grande MAISON n° 760, avec porche, porte cochère, cour, écurie et jardin, jouissant d'une très belle vue, située à Liége, faubourg Hocheporte. La mise à prix avait été fixée à 11,000 francs y compris toutes charges. Aujourd'hui elle sera adjugée en dessous de cette mise à prix.

S'adresser, pour voir cette maison, au n° 753, faubourg susdit et pour connaître les conditions audit Me BERTRAND, notaire. 722

VILLE DE LIEGE. — Les bourgmestre et échevins, vu l'arrêté royal du 17 novembre 1835, qui autorise le sieur Alph Bodart, de Huy, à établir provisoirement à Liége, dans un local situé rue Roture, n° 1117, une fabrique de gaz portatif, non comprimé, extrait de matières grasses;

Attendu que l'une des dispositions de cet arrêté, ordonne une nouvelle enquête de commodo et incommodo quelque temps après la mise en activité de l'établissement;

Qu'il est d'autant plus opportun de procéder à cette enquête, que des plaintes s'élèvent contre l'odeur insalubre qui s'exhalerait de cette fabrique; Arrêtent:

Toutes personnes qui auraient à faire des observations concernant l'établissement dont il s'agit sont invitées à les transmettre à la régence dans le délai de quinzaine.

A l'hôtel de ville, le 10 juin 1835.

Pour le président du collége, l'échevin SCRONX.
Par le collége, le secrétaire, DEMANY.

COMMERCE.

Bourse de Vienne du 3 juin. — Métalliques, 101 1/2. — Actions de la banque 13330 0/0.

Bourse de Paris, du 11 juin. — Rentes, 5 °/o, 107 75 fin cour., 107 90. — Rentes, 3 p. c. 77 80, fin cour., 77 90 — Actions de la banque, 00000 00. — Emprunt de la ville de Paris, 00000 00. — Rentes de Naples, 96 10, fin courant, 96 25. — Emprunt Guebhard, 47 0/0, fin courant, 00 0/0. — Rente perpétuelle, 5 p. c., 40 1/2, fin courant, 00 00, Trois p. c., 27 1/2, fin courant, 00; différée, 16 0/0. — Cortès, 36 0/0. — Portugais, 00 0/0. — d'Haïti, 0000 00. — Grec, 000. — Emp. belge, 100 0/0, fin cour., 000 0/0. — Empr. romain, 99 1/2, fin cour., 99 1/2. — Empr. de la ville de Bruxelles, 00. — Banque de Belgique, 115 0/0 — Coupons cortès, 16 0/0.

Bourse d'Amsterdam du 11 juin. — Dette active 55 9/16 00 — Dito, 5 °/o, 100 7/16 000. — Dito Différée, 1 1/4 000. — Bill. de chance 25 1/4. — Syndi. d'amor. 94 7/16 0. — Dito, 3 1/2 °/o, 79 5/8 0 Contrib. de guerre, 000 0/0 Bill. du trés.; 6 °/o, 000 0/0 0. — Société de comm. 107 3/4. — Rus. h. et comp. 103 1/2. — Dito 1828 et 1829, 103 5/8. 0 — C. ch. H. 1831, 1833 98 3/4. — Dito ins. au gr. liv. 68 7/8 000 Dito emp. à L., 5 °/o, 00 00 — Prus. nég. à L., 6 °/o, 00 0/0. — Danem. à Lond., 00 0/0. — Rente franç. 00 0/0 0. — Rente perp. d'Espagne, 000 0/0 — Dito d'Amst., 43 1/8 — Dito à Londr., 3 °/o, 26 3/8 000 — Dito à Paris, 0 0/0. — Dito à Anvers, 00 0/0. — Dette diff. d'Esp. à Paris, 16 1/2 000. — Bons cortès à Lond. 32 1/8. — Coupons des cortès, 0000. — Vienne actions de la banq., 0000. — Métalliques, 98 7/8 — Act. Rot. 1re levée, 000. — Dito 2e levée, 0 0/00 — Lots de Pologne, 000 0/0 00. — Naples falcon. 00 0/0. — Dito à Londres, 00. — Brésiliens, 83 1/2 0. — Grecs 0 — Lots Prussiens 111 0/0.

Bourse d'Anvers du 12 juin.

Changes.	*à courts jours.*		*à deux mois*		*à 3 mois*	
Amsterdam	5/8 0/0 perte	P				
Londres.	12 07 1/2	A	12 02 1/2			
Paris.	47 5/16	A	47 0/00		46 7/8	
Francfort.	35 15/16	A	35 13/16	A	35 5/8	A
Hambourg.	35 3/16		35 1/16		34 15/16	P

Escompte 4 °/o.

Effets publics Belgique. — Dette active, 104 A. — — Idem différée, 43 3/4 A. — Oblig. de l'entp., 95 00 P. — — Emprunt de 48 mill., 99 3/4 P 00/0. — Idem de 12 mill 000 00. — Idem de 24 mill., 000 00. — *Hollande.* Dette active, 2 1/2, 000 0/0 P. Idem diff., 00 00. — Rente remb. 88 0/0 et 98 1/4 00100. — *Espagne.* Guebb., 00 00 0/0. Idem perp. Paris, 3 p. c., 00 0/0 P. Idem. perp. Amsterdam, 43 0. 00 00 — Idem diff., 16 18 à 15 1/2 P.

Cours après la Bourse.

Les fonds espagnols ont été entièrement abandonnés pendant la bourse par les différentes exécutions qui ont eu lieu tant en perpétuelles qu'en cortès et différées. — Perpétuelles, 40 1/4 P. — Cortès 27 1/4 A. — Dette différée, 15 1/4 A. — Primes: Perpétuelles 43 dont 1 P. fin courant. — Cortès 33 dont un A à un m. — Dette diff. 16 1/2 dont 1 A à un mois.

MARCHANDISES. — Vente par contrat privé.

100 balles café Brésil, à 32 3/4 c. cons.
400 balles café Sumatra, de 30 3/4 à 31 c. cons.
300 caisses sucre Havane blond de florins 18 3/4 à 19 entrepôt.

Arrivages au port d'Anvers, du 11 juin.

Le schooner belge Ludd, c. Jackson, v. de Londres, ch. de café et sucre.

Le schooner danois Juno, c. Frederiksen, v. de Eilingsfors, ch. de bois.

La galéasse mecklenb. Taube, c. Hensmans, ven. de Riga ch de graine de chanvre.

Le koff hanovrien Heldenmoed, cap. Stemmer, v. d'Hambourg, ch. de vitres et cire.

Le koff hanovrien Gertruda, c. Roscamp, v. de Memel, ch. de bois.

Le koff hanovrien Kleynen David c. Ostgeene, v. d'Emden, ch. d'avoine.

Bourse de Bruxelles, du 12 juin. — *Belgique.* Dette active 55 0/0 0 P. Emprunt de 48 mill., 100 P 0. — Actions de la société générale (5) 850 0/0 P. Société de comm. de cette ville, 116 1/2 P. Banque de Belgique (5) 116 0/0 P. Hollande. Dette active, 55 0/0 0 — Espagne, Guebhard, 44 0/0 P. 00. Perpét. Anvers 4 p. °/o 00. Id. Amsterdam 5 p. °/o, 41 3/4 P. — Idem Paris 3 p. °/o, 000 0/0 0. Cortès à Londres, 29 3/4 P. Dette différée, 16 1/2.

H. Lignac, imp. du Journal, rue du Pot-d'Or, n° 622, à Liége.